

# PROTECTION CONSOMMATEURS

DES

vendredi 3 juillet 2026



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

03/07/2026

**LE GOUVERNEMENT N'ENTEND PLUS SOUTENIR LA PROTECTION DES  
CONSOMMATEURS**

**SUR LES TERRITOIRES**

Après plus de cinquante ans d'actions au plus proche des besoins du terrain, les Centres Techniques Régionaux de la Consommation et Structures Régionales Assimilées (CTRC &

SRA) sont voués à disparaître à l'aune des arbitrages budgétaires.

Au nombre de 8 aujourd'hui, les CTRC/SRA participent à la mise en œuvre territoriale de la politique publique de protection des consommateurs. Ils remplissent des missions de service public qui leur ont été confiées par l'État et qui consistent à :

- Appuyer juridiquement, informer et former les associations locales de consommateurs et leurs membres bénévoles à l'échelle de leur territoire,
- Assurer une protection des citoyennes et citoyens, notamment les plus vulnérables, qu'il s'agisse de prévenir les fraudes en rénovation énergétique, d'accompagner le règlement des litiges sur Internet, de lutter contre la désinformation ou simplement d'apporter un éclairage sur toute question de consommation.

Dans le budget de l'Etat, les crédits alloués à la consommation en 2026 s'élèvent à quelque 10 millions d'euros. Après dissolution de l'Institut National de la Consommation (INC) - éditeur de la revue *60 Millions de Consommateurs* - un montant de 2,34 millions d'euros reste dévolu à la consommation (soit une baisse de 42 % par rapport à 2025).

Et le Gouvernement a décidé de flécher cette somme exclusivement vers les associations nationales de consommateurs, le Centre européen de la consommation et la Commission des clauses abusives.

Nos structures sont tout à fait conscientes des contraintes pesant aujourd'hui sur le budget de la France. Mais les économies à réaliser doivent-elles être recherchées à tout prix sur des structures qui ont fait preuve année après année d'une sobriété et d'une efficacité exemplaires en acceptant toujours plus de missions avec moins de moyens ?

En centralisant ses dotations sur des structures parisiennes et une institution en charge des litiges transfrontaliers, le Gouvernement entend **délaisser les consommatrices et consommateurs les plus éloignés et démunis à l'échelle des régions et des territoires.**

Nous, Centres Techniques Régionaux de la Consommation et Structures Régionales Assimilées, dénonçons une décision brutale et arbitraire qui vise à centraliser les moyens sur Paris, **abandonner les territoires et envoyer les citoyennes et citoyens vers des applications numériques ou outils d'intelligence artificielle.**

Nous nous indignons contre l'annonce soudaine et autoritaire, en juin 2026 au cours d'une simple visioconférence, de la suppression, **avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026**, des subventions qui nous sont allouées pour la réalisation effective de missions de terrain pleinement mises en œuvre par nos structures.

Ainsi, l'État a profité sans aucune contrepartie financière du dispositif et des structures existantes.

Et, nous, CTCR&SRA, ne serions subitement plus en mesure d'assurer nos missions de protection des consommateurs, alors que les arnaques en tous genres se généralisent, que les fraudes explosent, que les fausses informations se multiplient, et pas uniquement à Paris ou aux frontières !

Nous demandons instamment au gouvernement de **revenir sur sa décision qui contribue à accroître la fracture territoriale en pénalisant injustement les citoyennes et citoyens à l'échelle de nos régions.**